



CATEGORIES

- Conduite Manuelle
- Option Télécommande

FORMATION THEORIQUE

- * Les différents instances et organismes de prévention,
- * La réglementation en vigueur en termes de matériel et de personnes,
- * Le rôle et les responsabilités des encadrants de chantier,
- * Les caractéristiques fonctionnelles et les conditions d'utilisation,
- * Les différents organes de sécurité,
- * La technologie et la fonction des différents organes de sécurité,
- * Les principaux risques lors de l'utilisation d'une grue auxiliaire,
- * Les principaux risques liés à l'environnement,
- * Les règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- * La plaque de charges et les conditions de stabilité,
- * Les pictogrammes et panneaux de signalisation,
- * Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- * Les vérifications et opérations de maintenance.

FORMATION PRATIQUE

- * Adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée,
- * Vérification et opérations avant la prise de poste et en fin de poste,
- * Balisage de la zone - positionnement du véhicule,
- * Calage, stabilisation et horizontalité du véhicule,
- * Réaliser les manœuvres de positionnement avec souplesse et précision,
- * Elingage,
- * Prise et dépose d'une charge,
- * Maîtriser le balancement de la charge,
- * Réaliser les manœuvres de levage avec souplesse et précision,
- * Mise en position transport avant déplacement,
- * Opération de maintenance.

TESTS

Evaluation théorique et pratique
(Conformément à la R490)

FORMATION PREPARATOIRE

+

TEST CACES®

1 jour Théorie
1 jour Pratique
1 jour Test

DUREE : 3 jours soit 21 Heures

OBJECTIFS : être capable de :

- * Identifier sa machine, en effectuer l'entretien général et préventif.
- * Acquérir les éléments nécessaires à la conduite en sécurité d'un équipement de travail.
- * Evaluer les connaissances et savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail.
- * Obtenir le CACES® conformément aux dispositions des Recommandations CNAMTS.

PUBLIC CONCERNE :

Tout salarié appelé à conduire, même de manière occasionnelle, un des matériels concernés par la Recommandation R390.

PRE-REQUIS

- * Etre âgé d'au moins 18 ans.
- * Comprendre le français.

MOYENS

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :

- * Salle de formation équipée
- * PC portables et vidéo-projecteur
- * Supports audio-visuels
- * Manuels techniques
- * Grues auxiliaires correspondants aux catégories concernées
- * Terrain d'évolution

Diplômes, titres et expériences de(s) personne(s) chargées de la formation/anciens professionnel(s) du B.T.P.

- Certificat de formateur
- CACES®
- Certificat testeur CACES®

VALIDATION

- * Attestation de formation
- * CACES® (Certification DEKRA N° D-688-07)

METHODES

- * Accueil systématique et remise d'un livret stagiaire.
- * Théorie participative avec un formateur, échange d'expérience.
- * Ateliers pédagogiques sur une aire d'évolution adéquate.
- * Evaluation par un test théorique type QCM ainsi que des tests pratiques sous forme d'exercices.
- * Bilan et remise de l'évaluation à chaud du stage au stagiaire.
- * Remise du livret de formation.

